

Premiers.

Extrait de l'ordre général de l'examen d'hiver.
Rhétorique.

1. E. Lapointe ; 2. E. Dorion ; 3. T. Blais.

Seconde.

1. J.-E. Taschereau ; 2. B. Létellier ; 3. C. Arsenault.

Troisième.

1. E. Plamondon ; 2. C. Roy ; 3. A. Vaillancourt.

Versification.

1. J. Edge ; 2. H. Hudon ; 3. T. Pampalon.

Quatrième.

1. S. Bernard ; 2. J. Gingras ; 3. T. Trépanier.

Cinquième.

1. C. Delaunay ; 2. J. Jobin ; 3. G. Côté.

Méthode.

1. G. Remillard ; 2. N. Laflamme ; 3. E. Simard.

Sixième.

1. E. Dorion ; 2. H. Simard ; 3. E. Papillon.

Septième.

1. U. Brunet ; 2. F. Brousseau ; 3. J. Lapointe.

Éléments.

1. A. Blouin ; 2. A. Rivard ; 3. E. Bédard.

Huitième.

1. J. Brennan ; 2. E. Frenette ; 3. J. D'ry.

Liste de la semaine.**Physique.**

- A. Jodoin, } Philosophie.
E. Tardivel, }

- J. Beauret, Philosophie et mathématiques.

- E. Roy, } Philosophie.

- N. Angers, Mathématiques.

- P. Corriveau, }

Troisième.

- E. Gingras, Histoire.

- A. Langlois, Ver-sification.

Histoire.

- S. Bernard, Quatrième.

Histoire.**Trois têtes fortées.**

La petite histoire que nous allons raconter, si invraisemblable qu'elle paraîsse, est authentique dans ses moindres détails.

M. le Préfet d'Eure-et-Loir envoya dernièrement à M. Voillot, Maire de Boigasson, commune de Châteaudun, un état en blanc, en priant ce magistrat municipal de le remplir des noms des aliénés de sa commune. Notre Maire lut à deux reprises la lettre préfectorale, se gratta l'oreille, et se demanda tout bas ce que pouvait bien signifier le mot aliénés ; puis il adressa tout haut la même question au citoyen Grandin, son adjoint : "Je ne savons que ça, répondit l'adjoint, j'avons le mot sur le bout de la langue, mais je ne m'en souvenons."

Pour sortir d'embarras, on fit appeler le Sieur Carragon, maître d'école ; à coup sûr celui-ci devrait donner le mot : "Aliénés ? fit le magister, et bien, ça veut dire aliénés ! Si vous voulez que je vous explique mieux la chose, je vais prendre mon dictionnaire." Le maître d'école courut chez lui, et revint muni du précieux guide-âne ; mais le dictionnaire, consulté à la lettre *A*, resta muet comme un poisson : "Çà ne m'étonna pas, reprit le magister, sans se déconcerter, c'est un mot moderne, un mot parisien." Voici donc notre trio de baudets encore

plus embarrassé qu'auparavant : "Il y aurait bien moyen d'avoir l'explication du mot *aliénés*, dit le Maire, ce serait d'écrire à M. le Sous-Préfet.—Oui, répond l'adjoint, mais si je le lui demandons, il va croire que je l'ignorons."

Après mûre délibération, voici ce qui fut convenu entre les trois plus fortes têtes de Boigasson : Le samedi suivant, le Maire devait aller pour affaire à Courtelin il y verrait le notaire, et il tâcherait de glisser adroitement le mot *aliénés* dans la conversation.

En arrivant à Courtelin, la première personne que rencontra notre homme, ce fut à point nommé le maître-clerc du tabellion, une tête forte s'il en fut jamais : "Ah ! je suis enchanté de vous voir, fit-il au praticien, je viens vous demander, et pourtant je le sais fort bien... M. le Préfet me prie de lui envoyer l'état des aliénés de ma Commune. Vous autres, qu'est ce que vous entendez par aliénés à Courtelin ?"—"Aliénés, répondit sans sourciller le maître-clerc, on appelle ainsi ceux qui remplissent exactement leurs devoirs religieux ; c'est pour dresser la liste des électeurs."

Le Maire n'en demanda pas davantage ; il termina à la hâte ses affaires, et revint tout joyeux à Boigasson. De plus loin qu'il aperçut l'adjoint et le maître d'école, il s'écria : "Je m'en doutais bien, mais je n'en étais pas assez sûr, c'est pour les élections, les aliénés sont ceux qui assistent le dimanche aux offices divins."

Lorsqu'il s'agit de dresser cette liste, une première objection arrêta tout d'abord le docto triumvirat. Si dans la liste ils ne comprenaient que les fidèles les plus assidus à l'église, il est à craindre que la commune voisine de St-Pélerin compte un plus grand nombre d'aliénés que celle de Boigasson, ce qui serait humiliant pour cette dernière. Tout bien considéré, ils portèrent donc sur le tableau, comme assistant régulièrement aux offices, ceux que la distance, ou le travail des champs, empêchait de venir le dimanche à l'église. Autre difficulté : M. le Curé doit-il figurer sur la liste ? "Grammaticalement parlant, fit le maître d'école, il devrait être impossible que vous y placassiez son nom ; M. le Curé est officiant, il n'est pas assistant.—C'est vrai, dit l'adjoint, mais ça pourra le chagriner.—Mettions M. le Curé, ajouta le Maire, ça nous fera un de plus." La liste ainsi complétée compétait 84 noms ; elle était disposée dans l'ordre hiérarchique suivant :

Le Maire

L'Adjont

Le Curé, etc., etc.

Cette nomenclature était accompagnée d'une lettre ainsi conçue.

M. le Préfet,

Sur votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser l'état des aliénés de ma Commune. Je regrette que la liste n'en soit pas plus nombreuse."

VOILLOT, MAIRE,
BOIGASSON.

Le dernier Moine de Saint-Aubin.

L'abbaye de Saint-Aubin était riche. Quand vint la révolution, les moines n'emigrèrent pas. Ils étaient peu nombreux et ne remplissaient qu'une aile de leur vaste monastère, où les cellules se suivaient, toutes ouvertes sur le même corridor. Une nuit d'hiver, les révolutionnaires firent invasion chez ces pauvres religieux trop confiants. Sans autre forme de procès, ils les massacrèrent, à l'exception d'un seul, le plus jeune, qui, occupant la cellule la plus éloignée, put échapper avant qu'on arrivât jusqu'à lui.

Lorsqu'il eut fait quelques pas hors de la clôture, ce jeune religieux pensa qu'on le trouverait aisément et que ce n'était pas la peine de fuir ni de conserver sa vie. Il se mit à genoux, attendant les assassins. Cependant les assassins ne vinrent pas. Au bout de quelques heures, saisi de froid et tourmenté par la faim, le moine se releva et se mit tranquillement en quête d'un refuge. Il trouva une chaumière dont les habitants le tinrent caché tout le temps de la persécution. Quand il y eut un peu de sécurité, il revint à l'abbaye. Depuis la nuit du massacre, elle était déserte, défendue par la terreur, personne n'y avait osé entrer. Le religieux trouva les restes de ses frères à la place où les assassins les avaient laissés. Il leur donna la sépulture. Ensuite il s'établit dans sa cellule. Il vécut là de longues années, avec quelques anciens serviteurs revenus comme lui. Il faisait les offices monastiques et se considérait comme seigneur et maître de tous les domaines que la communauté n'avait pas régulièrement et volontairement aliénés. Quand on chassait dans la forêt sans sa permission, il protestait contre cette usurpation de son droit de propriété. Le dernier moine de Saint-Aubin était un homme d'aspect sévère, qui parlait peu et que l'on voyait encore plus rarement sourire.

Un soir, deux voyageurs, surpris par un effroyable orage, se réfugièrent à l'abbaye. Le moine, averti pas ses serviteurs, vint au devant d'eux et leur rendit en personne les devoirs de l'hospitalité, comme il avait d'ailleurs coutume. L'un des deux voyageurs était un homme d'un certain âge, d'assez mauvaise figure, et qui paraissait préoccupé et presque craintif ; l'autre était son fils, garçon de vingt ans. Après qu'ils eurent bu et mangé et qu'ils se furent réchauffés auprès d'un bon feu, le père parla de reprendre sa route. L'orage continuait ; le religieux leur conseilla de passer la nuit. C'était l'avis et le désir du jeune homme.

—Mon père ne voulait pas entrer, dit-il en souriant, il craignait un mauvais accueil, et c'est presque malgré lui que j'ai heurté à la porte de l'abbaye.

—Il est vrai, reprit l'autre, et je suis très-reconnaissant de la bonne hospitalité que l'on nous donne. Néanmoins, je ne voudrais point passer la nuit ici.